

Avenant au règlement financier

Année scolaire 2020/2021

Les articles sont modifiés comme suit :

1. Frais de scolarité

➤ 1^{ère} période 2020/2021

Les tarifs figurant dans le règlement financier de l'année scolaire 2020/2021 n'ont pas été appliqués pour la 1^{ère} période de l'année scolaire 2020/21 (septembre à décembre 2020).

Pour cette période, les tarifs appliqués sont ceux de l'année 2019/2020.

Compte tenu de la situation de crise sanitaire, des mesures de non-augmentation des frais de scolarité avaient été prises pour la 1^{ère} période 2020/2021 (Septembre à Décembre 2020). L'application de cette augmentation avait donc été reportée au 1^{er} janvier 2021.

➤ 2^{ème} et 3^{ème} période 20/21 (janvier à juin 2021)

De nouvelles mesures ont été prises et il a été décidé de n'appliquer au 1^{er} janvier 2021 que 50% de l'augmentation prévue pour les frais de scolarité de l'année 2020/2021.

Les tarifs sont donc les suivants :

Tarif 2020/2021

	Communautaires	Non communautaires
Maternelle	4704.80 euros	5400.00 euros
Elémentaire	4177.60 euros	4803.60 euros
Collège	4654.00 euros	5347.20 euros
2de	5332.00 euros	6126.40 euros
1 ^{ère} et Terminale	5677.20 euros	6530.00 euros

5. Restauration scolaire

➤ 1^{ère} période 2020/2021

Les tarifs figurant dans le règlement financier de l'année scolaire 2020/2021 n'ont pas été appliqués pour la 1^{ère} période de l'année scolaire 2020/21 (septembre à décembre 2020).

➤ 2ème et 3ème période 20/21 (janvier à juin 2021)

Les tarifs appliqués sont ceux prévus pour l'année scolaire 2020/2021.

PRIMAIRE	1144 euros
SECONDAIRE	1292 euros

6. Externat surveillé

➤ 1ère période 2020/2021

Les tarifs figurant dans le règlement financier de l'année scolaire 2020/2021 n'ont pas été appliqués pour la 1ère période de l'année scolaire 2020/21 (septembre à décembre 2020).

➤ 2ème et 3ème période 20/21 (janvier à juin 2021)

Les tarifs appliqués sont ceux prévus pour l'année scolaire 2020/2021.

PRIMAIRE	406 euros
SECONDAIRE	366 euros

7. Transports scolaires

➤ 1ère période 2020/2021

Les tarifs figurant dans le règlement financier de l'année scolaire 2020/2021 n'ont pas été appliqués pour la 1ère période de l'année scolaire 2020/21 (septembre à décembre 2020).

➤ 2ème et 3ème période 20/21 (janvier à juin 2021)

Les tarifs appliqués sont ceux prévus pour l'année scolaire 2020/2021.

N° ligne	Trajet	Prix
Ligne 1	Benalmadena Costa- Fuengirola	1718 euros
Ligne 2	Torremolinos-Torre del Mar	1628 euros
Ligne 3	Croisement de Churriana-Plaza major	1498 euros
Ligne 4	La Cala -Rincon de la Victoria	1428 euros
Ligne 5	Malaga centro-Puerta blanca	1348 euros
Ligne 6	Limonar-Plaza de la Merced	1228 euros

13. Mesures diverses

En cas de mesures prises par la Junta de Andalucía concernant la crise sanitaire actuelle (covid 19) qui obligeraient les établissements scolaires à un enseignement en distanciel, aucun remboursement de frais de scolarité ne sera effectué.

Seuls les frais des services annexes non réalisés comme la restauration ou le transport scolaire ne seront pas facturés.

En cas de confinement d'un élève, aucun remboursement ne sera effectué (frais de scolarité, restauration et transport scolaire).